Collège Sciences de la santé / Université de BORDEAUX



UFR des sciences médicales

DIPLOME INTERUNIVERSITAIRE

MESOTHERAPIE

3e Cycle

Il est créé, par décision des Conseils de l'Université de Bordeaux conjointement avec les Universités de Aix-Marseille 2, Bourgogne-Dijon, Clermont-Ferrand, Pierre et Marie Curie PARIS VI, un D.I.U. de Mésothérapie à compter de l'année universitaire 2002-2003.
A partir de l'année universitaire 2015-2016 l'Université Lyon 1-Claude Bernard se joint à l'organisation de ce diplôme et l'Université d'Aix-Marseille 2 n'en fait plus partie.

1 - Objectifs de la formation

La Mésothérapie est une conception thérapeutique qui vise à rapprocher le lieu de la thérapeutique du lieu de la pathologie, pour une plus grande efficacité.
C'est une allopathie injectable par voie intradermique et sous-cutanée superficielle, locorégionale, polyvalente et micro-dosée.
L'Académie de Médecine a reconnu la Mésothérapie comme faisant partie intégrante de la médecine classique en octobre 1987. L'ANAES l'a officialisée au sein des traitements de la douleur en mai 2001, dans le cadre de la nouvelle Classification Commune des Actes Médicaux.

Ce diplôme a pour but d'initier et de former les médecins à la Mésothérapie en reprenant les bases fondamentales de la physiologie et de la physiopathologie de la douleur tout en explicitant la place de la Mésothérapie dans le traitement des pathologies douloureuses.

Ces sujets sont traités par des médecins universitaires. Les applications thérapeutiques sont faites par des médecins confirmés pratiquant la Mésothérapie depuis de nombreuses années.

Les médecins formés seront capables d'utiliser sans risque la Mésothérapie dans leur arsenal thérapeutique quotidien, en ayant bien ciblé les indications dans les pathologies douloureuses.

Ce diplôme a également pour objectif d'actualiser les connaissances en Mésothérapie et de coordonner la recherche par le biais des mémoires de fin d'études afin de permettre son développement.

2 - Responsables

A l'Université de Bordeaux :
Responsable Principal :
Professeur Mathieu DE SEZE
Hôpital Pellegrin
Unité de Médecine Orthopédique et Sportive, Service de MPR
2 Place Amélie Raba-Léon
33076 Bordeaux Cedex
mathieu.de-seze@chu-bordeaux.fr

Coresponsable :
Docteur Bruno ESTEVE-LOPEZ
23, rue de la gare
17450 Fouras
05 46 84 29 4 9
bestevelopez@gmail.com

Collège des enseignants :
- Docteur Bruno ESTEVE-LOPEZ
- Docteur Julien DELAIRE

A l'Université PARIS VI – Faculté de Médecine Pitié Salpêtrière :
Directeur : Docteur Frédéric KHIAMI
Groupe Hospitalier PITIE-SALPETRIERE, Paris
Docteur Denis LAURENS

A l'Université d'AUVERGNE – Faculté de Médecine de Clermont-Ferrand :
Professeur Stéphane BOISGARD, Docteurs Jean-Pierre Martin - André WALTER

A l'Université de BOURGOGNE – Faculté de Médecine de Dijon
Directeur universitaire : Pr Emmanuel BAULOT
Responsable technique : Dr Serge SERVER

A l'Université LYON 1 – Faculté de Médecine de Lyon :
Professeur Elvire SERVIEN
Responsable technique : Ph. LAFUMA

Les diplômes sont administrés par un collège administratif et pédagogique propre à chaque Université.

Il a pour rôle de :

- Désigner les médecins libéraux maîtres de stage responsables des stages pratiques ;
- De mettre au point les programmes et de contrôler leur évolution ;
- De désigner les membres du jury et de choisir les sujets de mémoire.

Dans chaque Université le collège, composé de l'ensemble des enseignants, sera présidé par le responsable du diplôme. Les maîtres de stage y sont associés pour les questions les concernant.

3 - Organisation de la formation :

- ***3-1 Capacité d'accueil :***

 Le nombre maximum d'étudiants est fixé à **50** par **Université.**

- ***3-2 Durée de la formation :***

 La durée est de 1 an et a lieu tous les ans.

- ***3-3 Enseignement théorique et pratique :***

 La formation dure une année universitaire pour un volume horaire global de **42 h** à la fois théorique (**30 h**) et pratique avec travaux pratiques (**12 h**).
 La formation s'effectue sous la forme de 3 séminaires dans les locaux de l'université de Bordeaux Site Carreire - Espace santé.

 Les enseignants des autres universités peuvent être invités à l'Université de Bordeaux pour participer à l'enseignement et inversement.

- ***3-4 Stages :***

 Ce diplôme n'est pas ouvert au stage.

4 - Conditions d'inscriptions

- Les Docteurs en Médecine français,
- Les étudiants en médecine de 3ème cycle, internes et résidents,
- Les médecins étrangers pourvus d'un diplôme de Docteur en Médecine et ayant le droit d'exercer dans leur pays.

Il conviendra de joindre à votre dossier de candidature : un curriculum vitae, une lettre de motivation et le diplôme requis pour accéder à la formation (à minima).

Les titulaires du Diplôme Universitaire de Mésothérapie délivré par l'Université de Bordeaux depuis 1997, ainsi que les Maîtres de Stage et anciens Maîtres de Stage de la Société Française de Mésothérapie pourront obtenir l'équivalence du D.I.U. de Mésothérapie auprès de cette Université après un entretien avec le directeur local du DIU et le responsable des enseignements.
Ils seront dispensés des frais de formation propre au Diplôme mais devront s'acquitter du droit d'inscription correspondant à la base du droit d'inscription de Licence.

5 - Coût de la formation

<u>En formation initiale</u> : 200€ / an

<u>En formation continue</u> : 500€ /an

Auquel s'ajoutent les droits d'inscription correspondant à la base du droit d'inscription de Licence.

6 - Contrôle des connaissances et conditions de validation :

- ***6-1 : Nombre de sessions :***

 Il est organisé 1 session d'examen.

- ***6-2 : Nature des épreuves :***

 Les candidats sont soumis aux épreuves suivantes :

 - Une présence régulière aux sessions de formation, T.P. et stages pratiques est exigée,
 - Une épreuve écrite d'une durée d'1h notée sur 20 (questions de cours et cas cliniques sous forme de QCM),
 Toute note inférieure à 12 /20 à cette épreuve est éliminatoire.
 - Un mémoire de fin d'études noté sur 20, pouvant mener à la réalisation d'une thèse, d'une communication ou d'une publication. Le mémoire devra être remis et soutenu publiquement lors de la dernière session avant le 30 juin. Il ne pourra être remis en cas de défaut d'assiduité aux sessions ou de stage non effectué.
 Toute note inférieure à 10 /20 à cette épreuve est éliminatoire.

 Le jury doit compter au moins 3 personnes dont le responsable local du D.I.U. et des enseignants de la formation.

- ***6-3 : Validation :***

 La validation du diplôme est obtenue pour une moyenne générale ≥ à 10/20 à l'épreuve écrite et au mémoire (sans note éliminatoire à l'épreuve écrite).

- ***6-4 : Dispositions prévues en cas d'échec :***

 Le redoublement est autorisé.
 Les candidats non admis sont autorisés à redoubler en conservant le bénéfice de ce qui a été validé (stages, sessions et T.P., note d'écrit…) pendant 2 ans.
 En cas de redoublement, le candidat doit se réinscrire et acquitter l'intégralité des droits.

7 - Délivrance du diplôme :

Après obtention, le Diplôme est remis à l'étudiant :

- Par voie postale après une demande écrite
- En main propre sur présentation d'une pièce d'identité

Création :
Conseil UFR I du 15/04/2002 C.E.V.U. du 30/04/2002 C.A. du 17/05/2002
Modification :
Modifications : Conseil UFR I du 02/02/2004 C.A. du 06/07/2004 Conseil UFR I du 28/11/2005 C.A. du 12/01/2006 Conseil UFR I du 22/05/2006 C.A. du 26/09/2006 Conseil UFR des Sciences Médicales du 14/03/2011 C.A. du 19/05/2011 Conseil UFR des Sciences Médicales du 12/10/2015 Conseil du Collège Sciences de la santé du 21/10/2015 **Mise à jour (tarifs) le 16/11/2022** **(Version 7)** **Mise à jour (volume horaire) :** 03/07/2024 **(Version 7-1)** **Mise à jour (volume horaire) :** 28/11/2024 **(Version 7-2)** **Modifications (responsables et collège des enseignants) :** Conseil UFR des Sciences Médicales du 14/04/2025 Conseil du Collège Sciences de la santé du 13/05/2025 **(Version 8)** **Mise à jour (volume horaire) :** 21/07/2025 **(Version 8-1)** **Mise à jour (stage)** : 02/11/2026 **(Version 8-2)**